

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2020

---

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 436

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 27.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa prévoit une habilitation à légiférer par ordonnances pour prolonger l'allongement de la durée de validité d'un certain nombre de titres de séjour.

Cette disposition fait l'objet d'un amendement ayant pour objet de l'inscrire directement dans le texte du projet de loi, elle peut donc être supprimée.